

L'administration du personnel représente un coût de 445 € par salarié et par an

- La gestion administrative et RH d'un collaborateur revient à 445 € en moyenne par an, lorsque la fonction et les processus sont internalisés
- Une hausse de 16 % depuis 2010
- Un coût 20 % supérieur pour les grands groupes internationaux qui n'externalisent pas leur paie (606 €)

Nanterre, 15 mars 2021 – [ADP](#) (Automatic Data Processing), pionnier et leader mondial des solutions de gestion du capital humain, publie l'édition 2021 de son livre blanc intitulé « [Face à la crise, l'externalisation comme solution ?](#) », et répond précisément à la question du coût de la fonction RH et de l'administration du personnel en France et dans 5 autres pays européens.

En 2021, un coût moyen de gestion d'un salarié de 37 € par mois, contre 32 € en 2010

Devenu une référence pour les professionnels des Ressources Humaines et de l'emploi, ce benchmark, constitue un indicateur clé pour les entreprises leur permettant d'analyser les coûts et la productivité de leur service Ressources Humaines.

Menée sur un panel de 403 entreprises, l'étude révèle pour la France un coût total de fonctionnement moyen de 445 € par an et par salarié, en légère baisse depuis 2018 (448 €), mais en augmentation depuis 2010 (384 €).

Ce coût comprend les salaires bruts, les cotisations sociales, la quote-part des frais généraux et les coûts du Système d'Informations RH.

Ce montant grimpe à 558 € en prenant en compte les coûts cachés : maintenance du système, formation, main-d'œuvre indirecte, coûts d'interface...

« Dans un contexte de profonde transformation des entreprises, et dans un monde en plein bouleversement, il est capital d'évaluer au plus juste le coût total de fonctionnement (TCO) de la fonction paie et administration du personnel en y intégrant également les frais cachés. Cela permet d'analyser le coût réel de la gestion de la paie, des temps, de l'administration des données RH ou encore du SIRH. Cet exercice est nécessaire pour identifier les opportunités d'économies, les gisements de productivité et établir un lien plus direct entre les RH et les résultats opérationnels. » précise **Carlos Fontelas de Carvalho, Président d'ADP en France.**

Au niveau de la productivité, un équivalent temps plein de la fonction paie et administration du personnel gère en moyenne 176 salariés, et son coût s'élève à 63 500 euros par an (incluant le salaire chargé et une quote-part de frais généraux).

L'étude montre que l'externalisation de la paie et de la gestion administrative génère un gain de productivité de 55 % dans tous les pays. En d'autres termes, elle permet aux services RH de libérer



la moitié des ressources des tâches administratives et de les réallouer sur des missions à plus haute valeur ajoutée.

Le grand écart des fonctions RH se poursuit

Depuis des années, les services RH ont été rationalisés, optimisés, dans une logique d'économies. Pendant ce temps, la demande de prestations n'a cessé de croître, engendrant une surcharge structurelle de la fonction.

D'une part, les dispositions réglementaires se multiplient et complexifient le calcul des cotisations sociales et des charges fiscales : en France, ce ne sont pas moins de 67 textes normatifs impactant la paie et les RH qui sont parus entre le 1^{er} avril et le 4 mai 2020. Les experts en droit du travail d'ADP ont, en conséquence, implémenté 189 modifications sur les modèles réglementaires de paie pour assurer aux 12 000 clients d'ADP en France des paies parfaitement conformes à la réglementation.

Par ailleurs, d'autres textes impactent la fonction RH, comme par exemple l'entretien professionnel obligatoire, ceux prévus pour les salariés au forfait jour ou encore l'entretien obligatoire pour les salariés en télétravail, ces deux derniers étant annuels, occasionnant une nécessité de suivi par la DRH.

« Avec la crise actuelle, les équipes en charge des Ressources Humaines font face à une triple priorité qui s'ajoutent à la continuité de service qu'elles doivent assurer : ajuster les charges en tenant compte des variations de l'activité, s'assurer de la conformité légale tout en mettant en œuvre les dispositifs spécifiques à la crise et, avant tout, garantir la sécurité et la santé de leurs collaborateurs. »

La question n'est plus de savoir comment et quand la fonction RH devra évoluer : la survie de l'entreprise dépend de la capacité des services RH à répondre à ces enjeux d'agilité, entre complexité et incertitude. Il est, dans ce contexte, raisonnable de se poser la questions de l'externalisation de certaines missions RH – ce qui est souvent vecteur de sécurité, de rentabilité et de simplicité – pour permettre aux équipes RH de se concentrer sur l'essentiel et passer plus de temps en relations humaines qu'en gestion administrative. » conclut **Carlos Fontelas de Carvalho, Président d'ADP en France.**

Le livre blanc de l'étude est disponible sur demande auprès du service de presse.

Méthodologie

Les résultats du livre blanc « [Face à la crise, l'externalisation comme solution ?](#) » sont issus de plus de 403 audits réalisés sur des entreprises locales ou groupes internationaux, clients ou non clients d'ADP. Ces audits portent sur l'analyse des processus de la fonction (jusqu'à 135 processus analysés) : paie, gestion administrative du personnel, gestion des temps et activités, gestion du Système d'informations RH. La comparaison d'un pays à l'autre n'est pas judicieuse : salaires et charges des gestionnaires de paie sont très différents d'un pays à l'autre et les complexités administratives sont incomparables, pouvant passer du simple au triple.

A propos d'ADP

Concevoir de meilleurs modes de travail grâce à des solutions à la pointe de la technologie, des services haut de gamme et des expériences uniques qui permettent aux collaborateurs d'atteindre pleinement leur potentiel. Ressources Humaines, gestion des talents, des temps et de la paie, basées sur les données et conçues pour vos collaborateurs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fr.ADP.com

Contacts presse

Agence Rumeur Publique

Marie Goislard - Tél : 06 21 23 37 75

Romain Spinazzé - Tél : 06 89 98 01 91

Clara Troestler - Tél : 06 76 49 99 11

E-mail : adp@rumeurpublique.fr